Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070109-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 1er juillet 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Gaëlle CHESNEL, Sammy GAUTIER, Virginie LE GARREC
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	24 juin 2026
Secrétaire de séance :	Nathalie DOUCET

9 – CULTURE – TARIFICATION 2026 – VENTE DE BOISSONS SANS ALCOOL A L'ECOMUSEE DES FORGES

Considérant que l'Écomusée des Forges constitue un équipement culturel et touristique accueillant un public diversifié tout au long de l'année ;

Considérant qu'il apparaît opportun de compléter les services proposés aux visiteurs par la mise à disposition de boissons sans alcool afin d'améliorer les conditions d'accueil, de confort et de convivialité du public ;

Considérant que cette offre contribuera à renforcer l'attractivité du site, notamment lors des animations, expositions, visites guidées et manifestations organisées au sein de l'écomusée ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070109-DE

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer les tarifs applicables à la vente de ces boissons afin de permettre l'encaissement des recettes correspondantes dans le respect des règles de la comptabilité publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal,

Sur proposition du Bureau municipal, après avis de la commission culture du 17 juin 2026,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un service de vente de boissons sans alcool au sein de l'Écomusée des Forges.
- **VALIDE** les tarifs présentés ci-dessous.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre tout acte et mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

TARIFS	
DESIGNATION	**Tarifs 2026**
PET CRISTALINE GAZEUSE 50CL	1,00€
PET CRISTALINE 50CL	1,00€
CAN COCA COLA 33CL	2,00€
CAN COCA COLA SANS SUCRES 33CL	2,00€
CAN ORANGINA 33CL	2,50€
CAN SCHWEPPES INDIAN TONIC 33CL	2,50€
CAN SPRITE 33CL	2,00€
PET BREIZH THE GLACE 33CL	2,00€
PET BREIZH COLA 33CL	2,00€
CAN PERRIER 33CL	2,00€
CAN M.MAID ORANGE 33CL	2,00€
CAN M.MAID POMME 33CL	2,00€
CAN M.MAID MULTI FRUITS 33CL	2,00€
CAN KOMBUCHA ATIKA CIT.GINGER 33CL	3,50€

Délibération adoptée à la majorité (23 Pour et 6 Abstentions)

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Nathalie DOUCET

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER